SCHOTT
glass made of ideas

SCHOTT
Code de conduite

Version 3.2 | Juin 2025

Chers employés,

Nos fondateurs, Otto Schott et Ernst Abbe, avaient déjà intégré la notion de responsabilité dans notre culture d'entreprise.

Notre stratégie à long terme repose sur une gestion d'entreprise responsable, dans l'intérêt de nos employés et de leurs familles, de la société et de la science, ainsi que de l'environnement.

Plus de 130 ans plus tard, nous voulons perpétuer cet esprit de confiance basé sur la responsabilité, la confiance que nos partenaires commerciaux accordent à notre entreprise étant notre atout le plus précieux. Nous ne préserverons cette confiance qu'en agissant toujours avec intégrité et sincérité.

Pionniers.
Responsables.
Ensemble.

Les défis actuels, tels que les nouvelles technologies, la concurrence croissante et les défis sociaux et climatiques mondiaux, nous obligent, en tant qu'entreprise technologique opérant à l'échelle internationale, à définir des principes de conduite uniformes. Ainsi, notre Code de conduite SCHOTT est en vigueur depuis 2010 et sert de fil conducteur à un comportement responsable et approprié. Il nous aide à ancrer ces valeurs dans toutes nos actions et à prendre les bonnes décisions dans les situations critiques rencontrées dans notre travail quotidien.

Par nos actions, nous façonnons tous la coopération quotidienne chez SCHOTT. En respectant notre Code de conduite et toutes les lois et réglementations en vigueur, nous assurons le succès et la réputation de notre entreprise. Par conséquent, prenons tous ensemble nos responsabilités et agissons toujours chez SCHOTT selon les valeurs contenues dans ce document.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien.

Votre comité de direction SCHOTT

Dr Andrea Frenzel

Membre du
Conseil d'administration
depuis 2023

Marcus Knöbel

Membre du
Conseil d'administration
depuis 2024

Dr Torsten Derr

Président du
Conseil d'administration
depuis 2025

Dr. Heinz Kaiser

Membre du
Conseil d'administration
depuis 2016

Notre code de conduite définit nos responsabilités

Notre responsabilité interrelationnelle 6

Conduite appropriée. 6
Respect, honnêteté et intégrité 6
Reconnaissance et conformité 6

Notre responsabilité envers l'humanité 7

Droits des employés 7
Liberté d'expression 7
Rémunération et temps de travail 7
Développement du personnel et non-discrimination 8
Interdiction du travail des enfants et du travail forcé 8
Santé & Sécurité 9
Promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables 9

Notre responsabilité envers l'environnement 10

Notre responsabilité en tant que partenaire commercial 11

Concurrence loyale 11
Prévention de la corruption 11
Conflits d'intérêts 12
Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme 12
Contrôle des exportations et douanes 13
Conformité du produit 13

Notre responsabilité en matière d'information 14

Protection des données 14
Protection des informations 14
Cybersécurité. 14

Notre responsabilité en matière de conformité. 15

Responsabilité de nos partenaires commerciaux 16

Portée et mise en œuvre 16

Contact et informations complémentaires 17

Préambule

Notre objectif commun est d'être à la hauteur de notre responsabilité, de renforcer la confiance et d'inventer l'avenir.

Dr Torsten Derr,
Président du Conseil d'administration de SCHOTT AG

L'un des objectifs essentiels de la Fondation Carl Zeiss est d'intégrer dans ses entreprises et leurs filiales respectives un sens particulier de la responsabilité sociale. Depuis la création de la société en 1884, puis en tant qu'entreprise de la Fondation Carl Zeiss, SCHOTT AG s'est engagée à orienter ses actions dans un esprit de responsabilité sociale envers l'humanité et l'environnement.

À cet égard, notre Code de conduite SCHOTT définit des principes importants pour notre travail quotidien. Outre les valeurs de SCHOTT et les lois et réglementations applicables, le Code de conduite SCHOTT se fonde sur les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Nous nous engageons donc à défendre les droits de l'homme, à maintenir des pratiques commerciales durables et équitables, à respecter les droits des employés, à adopter une position claire dans la lutte contre la discrimination, les potsdevin et la corruption, et à prôner une concurrence loyale.

Ce faisant, nous sommes conscients de notre responsabilité quant à l'impact économique, social et écologique de nos actions.

Notre responsabilité interrelationnelle

Faire ce qui est juste, conformément à nos valeurs et principes d'entreprise.

Nous promouvons ensemble une culture de coopération respectueuse.

Conduite appropriée

Le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur est un principe fondamental chez SCHOTT. Tous les employés sont tenus de les respecter, ainsi que de se conformer au Code de conduite de SCHOTT et aux règles applicables de l'entreprise. Leurs violations doivent être évitées à tout prix. Elles font systématiquement l'objet d'une enquête et sont sanctionnées par SCHOTT.

Respect, honnêteté et intégrité

La conduite à adopter chez SCHOTT est basée sur des valeurs et des principes universels, en particulier le respect, l'honnêteté et l'intégrité.

SCHOTT recourt à des pratiques commerciales sérieuses et reconnues en prenant, notamment, ses décisions concernant employés et partenaires commerciaux exclusivement sur la base de considérations factuelles et objectives.

Reconnaissance et conformité

Il est de la responsabilité de tous les employés de se conformer aux principes de notre code de conduite.

En cela, les managers doivent toujours agir en interlocuteurs pouvant être contactés par leurs employés en toute confiance. Dans le cadre de leur responsabilité de dirigeants, ils sont également tenus de veiller à ce que leurs employés respectent les lois et les règlements applicables, le code de conduite ainsi que les règles de SCHOTT, et ce en toutes circonstances et à tout moment.

Notre responsabilité envers l’humanité

SCHOTT respecte les droits de l’homme conformément à la Charte internationale des droits de l’homme des Nations Unies. Dans ce contexte, nous nous engageons à observer les normes sociales et professionnelles reconnues au niveau international. Notre objectif est d’accorder la même valeur à tous les employés et de les aider à atteindre leur potentiel individuel.

Droits des employés

Le droit de nos employés à la liberté de réunion et d’association, à la liberté de procéder à des négociations collectives et salariales, doit être reconnu et respecté, dans la mesure où cela est possible et légalement autorisé dans le pays concerné. Les membres d’organisations d’employés ou de syndicats ne doivent être ni favorisés ni désavantagés.

Liberté d’expression

La liberté d’opinion de tous les employés et le droit à la liberté d’expression doivent être protégés et défendus.

Rémunération et temps de travail

SCHOTT respecte les lois et règlements applicables en matière de rémunération et veille à ce que les employés soient rémunérés de manière appropriée. Nous respectons, dans le monde entier, les réglementations en vigueur en matière de sécurité et de temps de travail.

Nous promouvons l’individualité et les droits des employés dans le cadre de notre stratégie d’entreprise.

Développement du personnel et non-discrimination

Chez SCHOTT, nous apprécions et saluons les différences entre les personnes, les cultures, les opinions et les perspectives. C'est pourquoi nous exigeons et favorisons la création d'équipes de réussite interdisciplinaires et interculturelles comprenant une mixité des genres. Nous nous engageons à aménager une culture globale de la diversité dans laquelle nos employés se sentent intégrés.

C'est pourquoi SCHOTT ne tolère en aucun cas une quelconque forme de discrimination, de harcèlement ou d'insulte.

Tous les employés ont droit à un traitement équitable, courtois et respectueux de la part des responsables comme des collègues. Ainsi, nous attendons de tous nos employés qu'ils respectent la sphère personnelle ainsi que les droits personnels des autres. Le harcèlement sexuel et moral, la discrimination ou les insultes ne sont pas tolérés et ont des conséquences en vertu du droit du travail.

L'égalité des chances pour tous – nous créons une culture de la tolérance

Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Nul ne peut être contraint de travailler ou d'être employé contre son gré.

SCHOTT observe l'interdiction du travail des enfants conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et rejette toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'esclavage et de pratiques similaires à l'esclavage, de trafic d'êtres humains, et interdit de favoriser, de procurer ou de proposer des activités illicites.

La santé et la sécurité des employés sur leur lieu de travail est une priorité absolue pour SCHOTT.

Santé & Sécurité

Dans toutes nos activités commerciales et en étroite collaboration avec nos fournisseurs, nous respectons des normes de santé et de sécurité élevées et préservons ainsi la confiance de nos employés, de nos partenaires commerciaux et des autres parties prenantes. Dans ce contexte, nous déployons de nombreux d'efforts pour améliorer en permanence la santé, les capacités et la sécurité au travail de nos employés.

Chez SCHOTT, nous travaillons en permanence à la prévention des accidents et des blessures. En outre, des mesures de protection sont prises pour éviter l'exposition à des substances chimiques et à des agents physiques ou biologiques.

Nous ne nous contentons pas de veiller au respect des lois et réglementations en vigueur, nous créons également une culture dans laquelle chaque individu prend la responsabilité de minimiser les risques et de favoriser des pratiques de travail sûres. Cela inclut également une formation régulière des employés pour garantir la sécurité au travail et la santé des employés, améliorer la sensibilité aux risques et sensibiliser davantage à la sécurité.

Promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables

Conformément aux principes fondamentaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), SCHOTT veille à ne pas s'approvisionner en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque dont l'extraction contribue au financement de conflits armés ou viole les droits des employés des mines.

Notre responsabilité envers l'environnement

Nous élaborons des solutions durables pour réduire nos émissions de CO_2.

La protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles sont des objectifs d'entreprise prioritaires pour SCHOTT.

C'est une question de responsabilité sociale. À une époque où les ressources s'amenuisent dangereusement et où l'environnement est menacé, nous cherchons à trouver des moyens de préparer nos équipements énergivores pour l'avenir.

C'est pourquoi nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux en matière de changement climatique : nous voulons réduire l'empreinte CO_2 de notre production (Scope 1+2). Nous mettons en œuvre cette initiative avec un plan d'action comprenant quatre domaines d'intervention : le changement technologique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la transition vers des sources d'énergie vertes et la compensation des émissions. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les chaînes d'approvisionnement (Scope 3). En réduisant les émissions, nous aidons également les clients à améliorer leur empreinte carbone.

Tout en réduisant ses émissions de CO_2, SCHOTT s'engage à préserver les ressources naturelles telles que les terres, les forêts et l'eau. Nous atteignons cet objectif en réduisant nos volumes de déchets, notre consommation d'eau, nos émissions sonores, ainsi que d'autres émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

Conformément aux valeurs de SCHOTT, qui déterminent et guident ses activités et ses actions entrepreneuriales, nous agissons toujours en tant que partenaire commercial intègre, nous stimulons l'innovation et créons ainsi de la valeur pour nos clients.

Concurrence loyale

Nous voulons être en avance sur la concurrence, mais toujours par des moyens équitables.

Tous les employés sont tenus d'observer les règles de concurrence loyale. Aucun accord anticoncurrentiel ne peut être conclu avec des concurrents, notamment pour fixer des prix fermes, coordonner des offres, limiter ou fixer des restrictions ou des quotas de production, ou pour se répartir des clients ou des marchés.

Par principe, il est également interdit d'échanger avec des concurrents toute information sensible pour le marché et non connue du public.

Prévention de la corruption

Nous ne laissons aucune chance à la corruption

SCHOTT rejette toute forme de corruption. Ceci s'applique aux individus, aux entreprises, aux autorités et aux autres institutions.

Les invitations, cadeaux et autres faveurs qui dépassent une valeur symbolique et le cadre du raisonnable doivent être refusés poliment mais fermement.

Les commandes ou les contrats de consultants ne doivent pas être utilisés pour accorder des faveurs indues à des fonctionnaires, des employés, des partenaires commerciaux ou à leurs parents et/ou associés. La rémunération versée aux personnes fournissant des services pour et au nom de SCHOTT doit être équitable, proportionnelle au service fourni et doit être versée exclusivement pour des services légitimes.

Nous pesons soigneusement les intérêts de SCHOTT et les intérêts personnels.

Conflits d'intérêts

Aucun employé ne peut poursuivre ses propres activités commerciales ou intérêts personnels qui entrent en conflit avec les intérêts légitimes de SCHOTT.

Des conflits d'intérêts peuvent survenir, notamment si les employés entretiennent des relations (commerciales) privées avec des partenaires commerciaux de SCHOTT ou leurs employés, ou s'ils détiennent eux-mêmes un intérêt dans une société entretenant une relation commerciale avec SCHOTT.

Les employés de SCHOTT ne peuvent pas travailler pour ou gérer une entreprise qui est en concurrence avec SCHOTT ou s'engager dans des activités qui sont en concurrence avec SCHOTT.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous respectons les sanctions et soutenons la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

SCHOTT ne mène ses activités commerciales qu'avec des partenaires commerciaux réputés et préalablement contrôlés, qui respectent les lois et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et qui obtiennent leurs ressources de sources légitimes.

Contrôle des exportations et douanes

SCHOTT se conforme à toutes les réglementations douanières et de contrôle des exportations en vigueur dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Tous les employés impliqués dans l'importation et l'exportation de biens, de services, de logiciels ou de technologies doivent s'y conformer.

Nous sommes pour des produits de haute qualité grâce à l'innovation, au courage et à l'expertise.

Conformité des produits

SCHOTT fabrique des produits innovants et de haute qualité. Il est donc pour nous tout à fait logique que ces produits soient conformes aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux exigences de qualité de nos clients.

Le respect de l'environnement, la sécurité technique et la protection de la santé sont des objectifs fixés dès le stade du développement du produit.

Par leur expertise, leur courage et leur ouverture, tous les employés contribuent à ce que SCHOTT assume en permanence cette responsabilité envers tous les acteurs du marché.

Notre responsabilité en matière d’information

Dans une société numérique, le traitement responsable des informations de toutes sortes est un élément essentiel de notre activité.

Protection des données

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées, traitées ou utilisées par SCHOTT que dans la mesure nécessaire à des fins déterminées, explicites et légitimes. En outre, les données personnelles doivent être stockées conformément à l’état de la technique et seulement transmises conformément à la loi, par des moyens de communication sécurisés.

Nous assurons la transparence de l’utilisation des données vis à vis des personnes concernées et la préservation de leurs droits à l’information et, le cas échéant, à l’opposition, au blocage et à l’effacement des données.

Protection de l’information

La protection des informations internes de SCHOTT et des secrets commerciaux – y compris ceux de nos partenaires commerciaux – est extrêmement importante pour le succès et la pérennité de SCHOTT.

Des mesures de protection organisationnelles, techniques et juridiques ont été mises en place pour un traitement des informations dans le respect de la sécurité. Tous les employés doivent se conformer à ces mesures dans leurs domaines de responsabilité afin d’assurer un niveau approprié de protection des informations chez SCHOTT.

Cybersécurité

Nous protégeons le savoir qui fait notre succès

Dans un environnement où les menaces informatiques évoluent constamment, il est très important de préserver la confidentialité, la disponibilité et l’intégrité des systèmes et réseaux informatiques ainsi que des informations qui y sont stockées. Les mesures mises en œuvre chez SCHOTT sont basées sur les exigences de la norme ISO 27001. Pour qu’elles soient efficaces, tous les employés doivent contribuer activement à la sécurité informatique par leur propre comportement, conscients de la sécurité.

Notre responsabilité en matière de conformité

Lorsque vous voyez un problème, agissez.
Si vous n'êtes pas sûr, demandez.
Nous sommes là pour vous aider !

Si vous avez des doutes quant à la conformité de vos actions ou des actions de tiers aux lois et règlements applicables, le Code de conduite de SCHOTT ou d'autres règles de l'entreprise, vous pouvez contacter votre supérieur, les représentants responsables de la conformité de vos unités ou le Compliance Office (Bureau de conformité) de SCHOTT.

Vous pouvez également signaler d'éventuelles violations de la conformité via la ligne d'assistance SCHOTT Integrity Helpline en toute confidentialité. Les informations seront transmises au Compliance Office par l'intermédiaire de personnes de confiance externes (appelées « ombudspersons » – médiateurs) ou par voie électronique. Votre identité ne sera divulguée au Compliance Office que si vous y consentez expressément.

Responsabilité de nos partenaires commerciaux

Avec ce Code de conduite, SCHOTT s'est fixé des objectifs ambitieux et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. En particulier, nous engageons nos fournisseurs à travailler également à la réalisation de ces objectifs et nous collaborons avec eux pour améliorer leurs performances en matière de durabilité.

Portée et mise en œuvre

Ce Code de Conduite s'applique à tous les employés de SCHOTT dans le monde entier. Les règles et règlements établis au sein du Groupe peuvent préciser ce Code de conduite sans pour autant contredire les principes de base qui y sont énoncés.

En tant qu'entreprise responsable, SCHOTT s'efforce activement de faire en sorte que les principes susmentionnés soient observés et respectés.

Le Code de conduite est régulièrement examiné et mis à jour par le Compliance Office si besoin est. Les modifications doivent être approuvées par le Comité de direction de SCHOTT AG.

SCHOTT contrôle régulièrement le respect de ce Code de conduite.

Contact et informations complémentaires

Parlez de vos préoccupations à votre supérieur ou au Bureau de conformité.

Envoyez un courriel à :
compliance.office@schott.com

Signalez les violations par le biais de notre ligne d'assistance sur l'intégrité

Pour plus d'informations, voir ici :

RESPONSIBLY

schott.com

SCHOTT AG, Hattenbergstrasse 10, 55122 Mainz, Allemagne
Téléphone +49 (0)6131/66-0

90759 FRENCH 06/2025 kn